

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 01 FÉVRIER 2016**

Date de convocation : 29/01/2016

Date d'affichage : 07/02/2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil seize, le lundi 01 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, , Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, et Monsieur Sébastien DUPARD.

Excusé : Monsieur Jackie JOUANNE Maire adjoint. **Absente :** Madame Vanessa FINEL.

Secrétaire de séance : Madame Delphine ROULLEAUX.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance des 02 novembre 2015 et 04 janvier 2016 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Acquisition foncière zone ER1
2. Cession de terrain pour projet équipement sportif de la Communauté de communes
3. Information sur le contrat de territoire
4. Réforme territoriale : point à date
5. Questions diverses.

I - ACQUISITION FONCIÈRE EN ZONE ER1

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de se doter d'une salle de convivialité et la nécessité à acquérir à ce titre une réserve foncière ; il précise que le terrain concerné est classé en zone ER1 du PLU, c'est-à-dire qu'il est réservé aux équipements publics.

Monsieur le Maire a donc proposé à Monsieur Denis de KERGORLAY représentant la SCI du Domaine de Canisy d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n°32 d'une contenance de 2501 m², une partie de terrain d'environ 700 m² issue de la parcelle cadastrée section ZE n°21, ainsi qu'une partie de terrain d'environ 8300 m² issue de la parcelle cadastrée ZE 63 (sans le bois).

Monsieur le Maire précise que la parcelle cadastrée ZE63 est cédée pour partie à la commune de Canisy et à la communauté de communes de Canisy qui doit y réaliser un projet de terrains de foot A8.

Monsieur le Maire présente aux conseillers la répartition des surfaces nécessaires aux deux collectivités pour leur projet respectif, sur les 20958 m² à acquérir (estimatif), la surface nécessaire au projet de la communauté de communes est estimée à 9457 m² (à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE n°63), celle nécessaire à la commune est estimée à 11501 m² (à prendre dans la parcelle cadastrée ZE n°63 (environ 8300 m²), la parcelle cadastrée AA n°32 (2501 m²), et une partie issue de la parcelle cadastrée ZE n°21 (environ 700 m²)).

Monsieur Denis de KERGORLAY, ayant donné son accord pour la vente de ces parcelles, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de mandater un géomètre, en accord avec la communauté de communes de Canisy, pour effectuer la division de terrain en fonction des besoins de chaque collectivité, et d'acquérir le terrain au prix de 2.40 € le mètre carré, étant entendu que la commune de Canisy prendra en charge les frais de géomètre et les frais inhérents à l'acte d'acquisition lui incombant.



Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de cette réserve foncière dans la perspective d'y créer une salle de convivialité, et divers aménagements aux abords des futurs équipements sportifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition du terrain portant sur la parcelle cadastrée section AA n°32 d'une superficie de 2501 m², et sur une partie de terrain d'environ 700 m² issue de la parcelle cadastrée section ZE n°21, et sur une partie de terrain d'environ 8300 m² issue de la parcelle cadastrée section ZE n°63 appartenant à la SCI du Domaine de Canisy au prix de 2.40 € le mètre carré, hors droits et frais liés à l'acquisition ;
- Décide de prendre à sa charge les frais annexes à cette acquisition, à savoir les honoraires de géomètre relatifs au bornage et au document d'arpentage.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'esquisse, le document d'arpentage, l'acte notarié portant transfert de la propriété à la commune de Canisy en l'étude de Me LEGENTIL, notaire à Canisy.
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Offre d'honoraires de cabinet de géomètres

Monsieur le Maire présente deux offres pour exécuter le bornage nécessaire à l'acquisition des parcelles cadastrées AA 32 et d'une partie des parcelles cadastrées ZE 63, et à la cession du terrain cadastrée AA 28 : l'une du cabinet LALLOUET pour un montant de 1811.00 € HT, l'autre du cabinet GEOMAT pour un montant de 1585.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre du cabinet GEOMAT pour un montant de 1585.00 € HT.

II - CESSION DE TERRAIN POUR PROJET ÉQUIPEMENT SPORTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10/12/2015, la communauté de communes de Canisy a validé l'aménagement d'un nouvel équipement sportif (terrains de football) à Canisy, et souhaite, par conséquent, acquérir le terrain portant sur les parcelles communales cadastrée AA 28 d'une contenance de 11484 m² (actuel terrain de football), et AA 30 d'une contenance de 261 m² pour pouvoir y réaliser ces travaux. Monsieur le Maire suggère de conserver une bande de terrain de quelques mètres parallèlement à la haie des riverains de la rue des Roques pour en permettre un accès plus facile lors de son entretien. Monsieur le Maire propose de mandater un géomètre pour effectuer la division de terrain en fonction des besoins pour la réalisation du projet, et de céder le terrain à l'euro symbolique, étant entendu que la communauté de communes de Canisy prendra en charge les frais de géomètre et les frais inhérents à l'acte d'acquisition.

Il est précisé que cette cession est conditionnée au fait que :

- la communauté de communes de Canisy s'engage à réaliser son projet de terrain de foot principal ;
- la communauté de communes s'engage à mettre à disposition ou à rendre accessible les locaux, vestiaires et sanitaires actuels (avec accès eau, électricité, etc.) pour toute

manifestation sportive ou festive organisée sur le terrain AA 31 ou à proximité du collège (plateau sportif, etc.) ;

- l'accès à la parcelle A31 devra rester libre via la rue du stade.
- Ce projet devra prendre en compte l'environnement urbanisé situé à proximité des équipements sportifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la cession à l'euro symbolique du terrain portant sur les parcelles cadastrées AA 28 et AA 30 en vue de réaliser un nouveau terrain de foot par la communauté de communes de Canisy ;
- Autorise Monsieur la Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'esquisse, le document d'arpentage, l'acte notarié portant transfert de la propriété à la communauté de communes de Canisy.

III - INFORMATION SUR LE CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil des programmes prioritaires du territoire pour les années 2016-2018 inscrits dans le contrat de territoire de la communauté de communes de Canisy avec le conseil départemental : économie de proximité ; création de logements locatifs dans du patrimoine existant ou réhabilitation de logements locatifs existants avec un objectif de performance énergétique ; viabilisation de terrains dans le but de créer un lotissement locatif ; PLUi (volet habitat) ; transition écologique et énergétique ; culture ; petit patrimoine rural non protégé ; sport ; jeunesse ; santé ; etc.

IV - RÉFORME TERRITORIALE : POINT À DATE

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Henri-Paul TRESSEL a énoncé, en bureau élargi de la communauté de communes, le souhait de rétrocéder la compétence lotissement aux communes ; il précise qu'une réunion se tiendra ce mercredi 03/02 dans les locaux de la communauté de communes de Canisy avec Monsieur QUINQUENNEL pour aborder, entre autres, cette problématique. Y-a-t-il ou non un intérêt à rétrocéder cette compétence avant la fusion avec Saint-Lô Agglo ? Quelles peuvent être les conséquences pour les communes concernées (Dangy, St Ébremond de Bonfossé, St Martin de Bonfossé, Canisy) ?

Monsieur le Maire informe que les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) du PLU, notamment le coefficient de densité ne nous est pas favorable, et n'est plus en conformité avec le SCOT du Pays Saint-Lois. Une réunion est prévue avec les agents de la DDTM pour étudier la/les solutions possibles à mettre en œuvre.

V - QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic réseau EU - aménagement des terrains de foot

Monsieur le Maire informe le conseil que le diagnostic assainissement autour des stades de foot est

prévu le lundi 08 février prochain.

Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de faire réaliser un diagnostic de la rue Abbé Bauchet, mais également de la rue du Clos, où il semblerait qu'il y ait des problèmes d'évacuation des EU.

Monsieur Daniel VILLECHALANE suggère de faire réaliser un diagnostic du réseau global puisque des eaux parasites (eaux pluviales ou sources) arrivent à la station ; il précise que le rapport de la SATESE fait état de ce signalement chaque année. Il ajoute que, dans le porté à connaissance du PLUi, le rapport fait état d'une saturation de la station d'épuration, alors qu'elle n'est pas saturée en équivalent habitants.

Local commercial rue Saint Pierre

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Président de la communauté de communes pour solliciter une aide financière au titre de la compétence de « politique de soutien à la dynamisation des communes rurales » ; il n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Monsieur François OSMOND relate en avoir discuté en commission à la communauté de communes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de travaux d'aménagement du local commercial et du logement sis 14 rue saint Pierre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le lancement de la consultation de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à solliciter les subventions auprès du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire et de la communauté de communes de Canisy dans le cadre de leur politique de soutien à la dynamisation des communes rurales et à signer tout document relatif à ce dossier.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'avenir débutera début mars 2016 pour un an.

Stationnement rue Saint Pierre

Monsieur le Maire informe que le problème de stationnement de la rue Saint Pierre a été évoqué lors de la réunion avec les commerçants le lundi 25/01 dernier. Il suggère que la commission travaux étudie et propose des solutions : matérialisation du parking derrière la mairie, stationnement minute à mettre en place, communication à faire ?

Riverains du chemin vérité

Avant de pouvoir proposer une solution, Monsieur le Maire souhaite que la commission travaux vérifie plusieurs aspects : largeur officielle du chemin (plan métré lors du remembrement) et étude d'un busage sur la partie droite en montant le chemin avec remblais.

Groupe de travail commune nouvelle

La prochaine réunion de travail aura lieu le mercredi 03/02 et portera sur le thème de la mutualisation.

Borne électrique

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur MAUGER du SDEM 50 quant à

l'implantation de la borne électrique de recharge pour véhicules électriques - borne de 22 Kva qui permettra d'effectuer une recharge à 80 % en 1h30. L'emplacement idéal serait les deux places de stationnement (une borne permet de charger deux véhicules à la fois) devant le n°7 rue Jean Follain près des bouleaux, voire en face de l'église sur le petit parking près du presbytère. Monsieur le Maire précise que ces emplacements doivent faire l'objet de vérification technique des services du SDEM 50, notamment concernant la réception du réseau pour la télétransmission des données bancaires.

Participation au financement des écoles privées

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de réponse de Monsieur le préfet relatif à la participation aux frais de scolarité vis-à-vis des établissements privés qui accueillent les enfants de la commune. Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de tous les services pour l'accueil des enfants (garderie périscolaire, service de restauration scolaire) et de ce fait, elle n'a pas obligation de participer aux frais réclamés par le diocèse.

Il précise que le Diocèse dispose du délai de trois mois pour répondre à la commune.

Réunion du Secteur d'Action Gérontologique (SAG)

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe que Solidarité Transport recherche un bénévole.

Exercice d'évacuation

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS sollicite Monsieur Sébastien DUPARD pour la mise en œuvre de l'exercice d'évacuation sur le temps d'activité des TAP.

Église

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil avoir demandé un devis à l'entreprise ELEC 3000 pour remplacer un des projecteurs de l'église qui ne fonctionne plus.

Monsieur Michel LEGOUPIL fait part de la visite de M. de GROUPAMA pour les vitraux de l'église.

Monsieur Michel LEGOUPIL précise que GROUPAMA prend en charge les devis de réparation des vitraux avec cependant, une franchise de 200.00 € à chaque déclaration de sinistre.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe avoir demandé à l'entreprise DUFORT un devis pour sécuriser l'accès aux combles de l'église via le clocher et réparer la rosace en zinc.

L'entreprise DUFORT a effectué le changement de la gouttière de la toiture ouest de la mairie.

Monsieur Michel LEGOUPIL précise qu'il faudra investir dans une nouvelle tondeuse. Le terrain annexe du terrain de foot a d'ailleurs besoin d'être tondu ; les employés vont louer du matériel à cet effet.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe avoir commandé des panneaux à la communauté de communes.

Commission voirie de la Communauté de communes

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil que la communauté de communes a refusé la prise en charge du trottoir de La Pérelle au titre de l'aménagement et de la sécurité au motif que le projet se situe hors agglomération.

La communauté de communes devrait participer aux travaux de mise en accessibilité à hauteur de 10000.00 € sur factures présentées de 40000.00 €.

Commission ordures ménagères de la communauté de communes

Monsieur François OSMOND informe le conseil avoir commandé 5 bacs (conteneurs) de 770 litres pour la commune.

Il informe que le budget « OM » 2015 de la communauté de communes fait état d'un excédent de fonctionnement de 72 000.00 €, et précise qu'environ 36 000.00 € iront dans le budget principal de la communauté de communes au titre du montant des locations mensuelles du local OM sur la zone artisanale (le budget principal prélève un loyer sur le budget ordures ménagères pour l'occupation des locaux sis 19 zone artisanale avec un effet rétroactif). Monsieur François OSMOND tient à préciser qu'il a proposé que le montant de la redevance soit diminué en 2016.

Lotissement de la Pérelle

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que le bureau d'études devrait remettre une esquisse du projet d'ici la fin du mois de février. Le bornage est prévu le 08/02 prochain. Le permis d'aménager devrait être déposé fin mai, la consultation devrait être lancée fin mai également, l'ouverture des plis pourrait avoir lieu en septembre, et les travaux pourraient éventuellement débiter en fin d'année.

PLUi

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil que la réunion du prochain comité technique se tiendra le 24 février prochain.

Ordinateurs à l'école

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS informe le conseil que sur les 13 ordinateurs de prévus, seuls sept ont été livrés à l'école en 2015. Elle demande à Madame Lydie OSMOND de bien vouloir faire le point avec la communauté de communes.

Avenant convention Présence Verte

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer un avenant à la convention de partenariat pour la téléassistance aux personnes avec Présence Verte qui permettra aux adhérents de bénéficier, à compter du 01/01/2016, en plus de la gratuité des frais de mise en service, de la gratuité des abonnements mensuels à l'option GPRS compatible box ADSL ou sans ligne téléphonique (au lieu de + 5€/mois) et à l'option Convivialité (au lieu de + 1.50€/mois).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Agenda

Commission finances : jeudi 25/02 à 20h30

Commission travaux : samedi 20/02 à 9h00

Commission des affaires scolaires : jeudi 03/03 à 20h30

Commission cadre de vie : mercredi 09/03 à 20h30

CEC : lundi 14/03 à 18h00 (vote budget)

CCAS : lundi 14/03 (vote budget) à 18h30

Prochain CM : 21/03

Vote budgets, comptes administratifs : lundi 04/04 à 20h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

| | |
|-----------------------|--|
| Jean-Marie LEBÉHOT | |
| Jackie JOUANNE | |
| Maryvonne LEFRANÇOIS | |
| Daniel VILLECHALANE | |
| Claude BRUNET | |
| Michel LEGOUPIL | |
| Sylvain LENGRONNE | |
| Claude CARAU COUVREUR | |
| François OSMOND | |
| Nathalie FAGNEN | |
| Nathalie GUESNON | |
| Lydie OSMOND | |
| Delphine ROULLEAUX | |
| Sébastien DUPARD | |
| Vanessa FINEL | |